



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame, monsieur,

Il vous arrive de temps à autre de devoir avancer de l'argent pour des frais couverts par votre contrat de location. Comment faire pour obtenir ce remboursement ?

1. Vous faites établir une facture au nom de la société LeasePlan avec laquelle est souscrit le contrat (LeasePlan Fleet Management ou LeasePlan Truck). Pour une prise de carburant, un ticket suffit.

2. Vous nous retournez, dans l'enveloppe orange prévue à cet effet, un des bons de « demande de remboursement » en annexe, dûment complété, signé et accompagné de la facture ou du ticket en question.

3. S'il s'agit d'un achat de carburant, celui-ci pourra vous être remboursé pour autant que :

- le carburant fasse partie de votre contrat de location
- il s'agisse de prises de carburant effectuées dans les six derniers mois
- le kilométrage du véhicule ainsi que le nombre de litres de chaque prise de carburant soient mentionnés sur le bon.

Si vous avez dû avancer les frais suite à la perte ou suite à un défaut de la carte, veuillez immédiatement prendre contact avec LeasePlan afin de nous permettre de vous procurer une nouvelle carte.

Le suivi de cette procédure vous garantit un remboursement rapide et correct.

A titre d'information, voici les coordonnées de nos différentes sociétés :

LeasePlan Fleet Management nv
tva BE 424 632 148

LeasePlan Truck nv
tva BE 414 860 486

Adresse: Excelsiorlaan 8
B-1930 Zaventem

Merci de votre coopération

LeasePlan Driver Care: +32-78-150 600



DEMANDE DE REMBOURSEMENT

N° de plaque:

Nom de votre société: _____

Demande de remboursement pour le compte de la société

Responsable de la flotte: _____

Adresse de la société: _____

N° de compte de la société:

Demande de remboursement pour le compte du conducteur

Nom du conducteur: _____

Adresse du conducteur: _____

N° de compte du conducteur:

Date	Index kilométrique	Litre	Montant

Date de la demande: _____

Signature du bénéficiaire: _____

PS Nous vous rappelons que toute facture doit être libellée au nom de la société LeasePlan avec laquelle le contrat est souscrit.